

Arrêté du 17 novembre 2010 portant modification de l'arrêté du 10 février 2010 portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de régisseuse d'avances et de recettes auprès de la direction départementale de la protection judiciaire de la jeunesse de la Moselle

NOR : JUSF1029420A

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Vu l'arrêté du 31 juillet 2003 autorisant le garde des sceaux, ministre de la justice à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 10 février 2010 portant nomination de Madame Marie-José WEINSBERG épouse GUEPRATTE en qualité de régisseuse d'avances et de recettes auprès de la direction départementale de la protection judiciaire de la jeunesse de la Moselle ;

Vu l'arrêté du 1er juin 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de la justice et des libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu la demande HS/SM n°4597 du 20 octobre 2010 du directeur interrégional pour la région Grand Est ;

ARRÊTE

Article 1

L'arrêté du 10 février 2010 susvisé portant nomination de la régisseuse d'avances et de recettes auprès de la direction départementale de la protection judiciaire de la jeunesse de la Moselle est modifié comme suit :

Les mots : "Madame Marie-José WEINSBERG épouse GUEPRATTE" sont remplacés par : "Madame Marie-José WEINSBERG épouse MOISSON".

Article 2

Le directeur de la protection judiciaire de la jeunesse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et des libertés et notifié par le directeur interrégional de Grand Est en sa qualité d'ordonnateur secondaire délégué au comptable assignataire.

Fait à Paris, le 17 novembre 2010

Le garde des sceaux, ministre de la justice et
des libertés et par délégation,
La chef du bureau de l'allocation des moyens

Fabienne RICARD